



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNES DE LUCCIANA ET DE VESCOVATO

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) AUTOUR DU SITE DE LA SOCIETE BUTAGAZ

Le préfet de la Haute-Corse informe le public qu'une enquête publique relative au plan de prévention des risques technologiques (PPRT), lié à l'établissement exploité par la société Butagaz, couvrant le territoire des communes de Lucciana et Vescovato, sera ouverte durant 34 jours consécutifs, du mercredi 30 mars au lundi 2 mai 2016 inclus, en mairies de Lucciana et Vescovato.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, en mairies de Lucciana et Vescovato, aux jours et heures habituels d'ouverture de leurs bureaux afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre tenu à leur disposition (un registre par commune).

Madame Carole SAVELLI est désignée par le président du tribunal administratif de Bastia en qualité de commissaire enquêteur.

Elle recevra le public aux jours et heures ci-après :

- mairie de Lucciana :
 - mercredi 30 mars 2016 de 9 h à 12 h
 - vendredi 8 avril 2016 de 13 h 30 à 16h
 - mercredi 20 avril 2016 de 9 h à 12 h
 - lundi 2 mai 2016 de 14 h à 17 h

- mairie de Vescovato :
 - mercredi 30 mars 2016 de 14 h à 17 h
 - vendredi 8 avril 2016 de 9 h à 12 h
 - mercredi 20 avril 2016 de 14 h à 17 h
 - lundi 2 mai 2016 de 9h à 12 h

Les observations, propositions et contre-propositions relatives à l'enquête pourront lui être adressées par correspondance à l'adresse suivante :

Mme. Carole SAVELLI, commissaire enquêteur de l'enquête publique relative au projet de PPRT
lié à l'établissement Butagaz
Mairie de Lucciana
Résidence Canonica
Route de l'aéroport
20290 LUCCIANA

.../...

En cas d'empêchement de Mme. Carole SAVELLI, M. François SASSO, la remplacera dans ces fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Des informations pourront être demandées auprès de Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse– Service Risques, Energie et Transports – Division Prévention des Risques – 19 cours Napoléon – CS 10 006 – 20 704 Ajaccio cedex 9.

Les documents et informations relatifs à ce dossier sont également disponibles pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la DREAL : <http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/butagaz-commune-de-lucciana-seuil-haut-a780.html>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maître d'ouvrage, par délégation la DREAL, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions établis à l'issue de l'enquête pourront être consultés pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la DDTM de la Haute-Corse, à la DREAL de Corse ainsi qu'en mairies de Lucciana et Vescovato.

Ces éléments seront mis à disposition du public sur le site internet de la DREAL : <http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/butagaz-commune-de-lucciana-seuil-haut-a780.html>

Le projet de PPRT peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.515-43 et R. 515-44 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPRT modifié.

A l'issue de l'enquête publique, la décision d'approbation du plan de prévention des risques technologiques de la société Butagaz, éventuellement modifié, sera prise par arrêté du Préfet de la Haute-Corse.